



République Française

Commune de Gisy Les Nobles

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 8 septembre 2016 à 20h30

Etaient présents:

| | |
|--|---|
| <p><u>Mesdames :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Chantal DUMAIRE• Stéphanie FERRIERE• Magaly LISBOA• Delphine MAZALEYRAT• Marie-Paule RAVANEL | <p><u>Messieurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Patrick BABOUHOT• Laurent BETAILLE• Franck CASARIN• Alexandre FINELLI• Jean-Luc PELLARD• Christophe POUTHÉ• Bernard STENUIT• Benjamin VIARD |
|--|---|

Secrétaire de séance : Benjamin VIARD

Absent(e) excusé(e) :

Céline LALANDE ayant donné pouvoir à Delphine MAZALEYRAT.

Absent : néant

- 1) Monsieur le Maire donne lecture du précédent compte rendu du 8 juin 2016 qui est adopté à l'unanimité sans observation particulière.

Monsieur le Maire avant l'ouverture de la séance demande à rajouter un point à l'ordre du jour avant les questions diverses – affouages 2016-2017-, le conseil accepte à l'unanimité.

2) Délégations des adjoints

Monsieur le Maire fait part de la décision de Monsieur Le Sous-Préfet d'accepter la démission de Monsieur Gérard MAURICE, 2ème adjoint, à partir du 30 Juin 2016.

Il convient dès lors, de délibérer sur l'élection éventuelle d'un nouvel adjoint.

En effet, il appartient au Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-2 du code Général des Collectivités Territoriales, de déterminer le nombre d'adjoints, et donc de décider, dans la limite de 30% de l'effectif du conseil, de pourvoir ou non au remplacement d'un adjoint.

Pour mémoire, par délibération n° 2014-03-0006 du 30 mars 2014, le conseil municipal avait fixé à quatre le nombre d'adjoints au maire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- De fixer à trois le nombre d'adjoints au maire, et de ne pas remplacer l'adjoint démissionnaire.

- Précise que sur la base de l'article R.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. A ce titre, Madame Marie-Paule RAVANEL, précédemment 3ème adjointe, devient 2ème adjointe,

Monsieur Alexandre FINELLI, précédemment 4ème adjoint, devient, dans l'ordre du tableau, 3ème adjoint.

Monsieur Le Maire procède alors à la réorganisation des différentes commissions municipales (voir en annexe 1)

4) Régie pêche

Monsieur le Maire expose que Monsieur MAURICE était régisseur suppléant pour la régie de pêche, il propose que Monsieur FINELLI le remplace étant en charge de l'entretien du territoire.

Le conseil accepte à l'unanimité. Un courrier sera envoyé pour faire la demande à la receveuse municipale de Pont / Yonne.

5) Décision modificative n°1 Budget principal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative n°1 afin de compléter les crédits budgétaires pour honorer l'échéance du prêt contracté pour l'acquisition du bien mobilier et de rajouter des crédits pour les charges de personnel :

Le conseil après en avoir délibéré vote la décision modificative en section de fonctionnement à l'unanimité comme suit :

Section fonctionnement :

65545 Autres charges de gestion courantes - 5 000.00 euros

6411 Rémunération principale + 5 000.00 euros

Le conseil après en avoir délibéré vote la décision modificative en section d'investissement avec 13 voix pour et 1 voix contre comme suit :

Section investissement :

2158 Autres installations, matériel et outillages techniques - 5 000.00 euros

1641 emprunts en euros + 5 000.00 euros

6) Redevance concession GDRF 2016

Monsieur le Maire présente la redevance concession incombant à GRDF pour l'occupation du domaine public de notre commune :

GRDF : 298.00 € pour 2016

Le conseil vote à l'unanimité l'établissement du titre de recette correspondant.

7) Demandes de subvention

- Monsieur le Maire expose que le club de football (Gisy Foot) a repris vie, un nouveau bureau a été élu en juillet dernier. Il donne lecture du courrier du trésorier du club sollicitant une subvention pour lancer la saison.

Il est précisé que différents matériaux leur ont été achetés et fournis, que les travaux de remise en état des vestiaires ont été effectués par les membres du bureau de l'association.

Après délibération le conseil vote une subvention de 400.00 euros.

- L'Association des Amis de l'Ecole de Musique Yonne Nord sollicite également une subvention.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide une subvention d'un montant de 50 euros.

- Le comité des Fêtes -Gisy Loisirs- demande une subvention exceptionnelle pour participer aux frais de la SACEM pour la soirée de la finale de l'Euro. En effet, deux factures ont été envoyées à Gisy loisirs ; une de 55.55 euros pour le droit à l'image et une de 65 euros pour les droits du son.

Monsieur Le Maire propose de payer la facture de 55.55 euros.

Le conseil après en avoir délibéré avec 2 abstentions et 12 pour, et vu la réussite de cette soirée organisée conjointement avec la mairie, décide de verser la somme de 60.00 euros à Gisy Loisirs c-à-d 50% des frais de la SACEM.

8) Acceptation de don

Le Maire informe le conseil municipal que le précédent bureau de Gisy Foot a clôturé le compte bancaire de la Caisse d'Epargne et nous fait parvenir un chèque de 57.92 euros pour solde de tout compte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le don de 57.92 euros et décide de le reverser au nouveau bureau de Gisy Foot. Ce montant sera rajouté à la subvention de 400.00 euros précédemment octroyée.

9) Lancement de consultation d'un architecte pour le 19 Grande Rue

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de la municipalité de revitaliser le centre bourg.

L'acquisition du 19 Grande Rue en plein centre de la commune étant effectué, il convient d'engager une étude préalable de l'existant et des possibilités de réhabilitation que ce bien offre. Cette étude sera menée en relation avec les propositions du conseil municipal.

Cette étude doit être confiée à un cabinet d'architecte et / ou à des spécialistes en bâtiment qui seront chargés de proposer les solutions économiques et techniques les plus avantageuses.

Après en avoir délibéré, le conseil décide le lancement de la procédure avec 1 voix contre et 13 pour.

10) Forfait téléphone

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le forfait téléphonique professionnel de nos agents techniques et de la caméra gibier a été pris en charge financièrement par M. PELLARD 1^{er} adjoint car le prestataire téléphonique choisi n'accepte pas les mandats administratifs. Il paraît donc nécessaire de le rembourser du montant total des forfaits soient :

- 2 euros par 12 mois soit 24 euros pour le forfait des agents,
- 2 euros par 12 mois soit 24 euros pour la caméra gibier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le remboursement des forfaits téléphoniques à M. PELLARD pour un montant de 2 fois 2 euros pour 12 mois soit 48 euros. Le remboursement se fera à terme échu.

11) Création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un de nos agents, Monsieur REISS Kévin, a passé le concours d'adjoint technique 1^{ère} classe et a été brillamment reçu. Il convient donc de prévoir la création d'un emploi d'adjoint technique 1ère classe à temps complet.

Le Conseil de municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste à temps complet d'adjoint technique 1ère classe à compter du 10 septembre 2016,

12) Régime indemnitaire complémentaire

Monsieur le Maire propose que suite à la réussite de notre agent à son concours de 1^{ère} classe, il paraît nécessaire de revaloriser son régime indemnitaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de revaloriser le régime indemnitaire de notre agent communal ayant obtenu son concours.

13) Approbation des critères de l'entretien professionnel

Monsieur le Maire informe que lors du dernier conseil municipal, il a été proposé des critères pour l'entretien professionnel de nos agents. Suite à l'avis favorable du comité technique du centre de gestion en date du 5 juillet dernier, nous devons délibérer pour entériner cette décision.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la mise en place de ces critères pour les entretiens professionnels de fin d'année.

14) Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire informe l'assemblée, de la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2017 qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat et transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) ;
- de manière facultative : d'un Complément Indemnitaire Annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées actuellement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Les critères retenus pour l'IFSE sont identiques à ceux choisis pour l'entretien professionnel.

Le conseil après en avoir délibéré, vote un accord de principe dans l'attente de l'avis du comité technique du centre de gestion.

15) Incorporation des biens sans maître ZI 14 et ZO 56

Monsieur le Maire expose que les parcelles ZI 14 et ZO 56 sont présumées vacantes et sans maître.

Aussi il convient de délibérer pour faire rentrer ces deux parcelles dans le domaine communal.

Le conseil après en avoir délibéré accepte que les deux parcelles entrent dans le domaine communal.

16) Demande de la société de chasse

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du président de la société de chasse concernant le montant du bail de chasse dans les bois communaux. Le président rappelle dans sa lettre que le loyer est lié à un indice INSEE et signale la baisse des adhérents à la société de chasse. Il devient difficile financièrement d'honorer le fonctionnement de cette dernière. Aussi il souhaite obtenir une réduction du prix du loyer annuel des bois.

Il est proposé de mettre en place un loyer par rapport au nombre de chasseurs de l'année N-1.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide avec 12 voix pour et 2 abstentions d'arrêter le montant du bail à 110 euros par le nombre de chasseurs de l'année précédente N-1. Ce montant sera réévalué en fonction de l'indice INSEE.

17) Affouages 2016/2017

Monsieur le Maire donne la parole à M. FINELLI pour les affouages 2016-2017.

M. FINELLI, en collaboration avec l'ONF, propose de reporter la coupe les parcelles 29 et 31, de mettre à la vente la parcelle 33 et propose la parcelle 32 en affouage.

Le conseil accepte à l'unanimité.

18) Informations diverses

Monsieur Le Maire remercie M. CASARIN pour le tir du feu d'artifice d'été à Evry et informe le conseil :

- Des remerciements de la SPA (société protectrice des animaux) pour la subvention donnée par le conseil municipal,
- de la signature le 6 août dernier chez le notaire de Sergines de l'achat du bien immobilier sis 19 Grande Rue,
- D'un courrier de la caisse des écoles du 12^{ème} arrondissement de Paris concernant les impayés de la Communauté de Communes Yonne Nord,
- De l'achat d'un réfrigérateur pour remplacer celui de la mairie,

- De l'incendie de la maison de M. PAUCHET Rue Saint Pregts, et pour lequel Maitre GOUJON YOH va relancer le dossier,
- De la subvention obtenue par le biais du soutien à l'investissement public local pour l'acquisition du bien immobilier sis 19 Grande Rue d'un montant de 130 000 euros,
- Présente deux devis pour le chemin des Ravaudes une version à 6 098.71 euros TTC et la deuxième version à 9 425.11 euros. M FINELLI propose une remise en état du chemin par le personnel de la Communauté de Communes.
- signale que des documents ont été envoyés à certains conseillers par un administré qui n'avait pas apprécié son intervention écrite en tant que médiateur (car cela concernait un litige entre voisins). Certains conseillers sont étonnés d'une telle démarche. Monsieur Le Maire signale qu'il avait demandé à cet administré de prendre contact avec lui et qu'à ce jour, il n'avait aucune réponse. Après avoir expliqué le contenu de ce problème, le conseil ne souhaite donner aucune suite à ce dossier dans la mesure où il s'agit du domaine privé.

M. VIARD demande pourquoi des bordures de trottoirs si hautes ont été installées chemin de Ronde et signale qu'il est difficile de passer avec le tracteur. Après concertation, M. PELLARD va prendre contact avec l'entreprise Denisot pour couper les trottoirs à la disqueuse et que M. VIARD sera consulter.

M. PELLARD fait un résumé de la dernière réunion de la communauté de communes du mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h16.

Le présent extrait est affiché à la Mairie en exécution des dispositions du code municipal.

Fait à Gisy les Nobles, le 12 Septembre 2016.

Le Maire

Patrick BABOUHOT